



Envoyé en préfecture le 20/09/2022  
Reçu en préfecture le 20/09/2022  
Affiché le   
ID : 085-200023778-20220920-DCB2022\_07\_01-DE

## RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2022 07 01

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération

Lors de sa réunion du 15 septembre 2022

(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 6 septembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Catherine GALAND (en remplacement de Philippe MOREAU).

**Excusés** : André COQUELIN, Philippe MOREAU, Dominique MALARY.

### **Acquisition de deux camions BOM à hydrogène : demande de subvention « Bonus de l'Etat pour l'acquisition de véhicules lourds fonctionnant à l'hydrogène »**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération procède à l'acquisition de deux camions « Benne à Ordures Ménagères » (BOM) fonctionnant à l'hydrogène. Ces deux véhicules doivent être livrés dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Dans le cadre du programme France Relance, le Gouvernement a mis en place un bonus pour l'achat ou la location de longue durée d'un véhicule industriel fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène, d'un montant de 50 000 € pour les camions.

Cette mesure intervient afin d'encourager le développement des véhicules lourds zéro émission, action qui s'inscrit pleinement dans le volet « transition énergétique » du nouveau Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Une subvention peut être mobilisée dans le cadre du programme France Relance de Bonus de l'Etat. Celui-ci prévoit le versement de 50 000 € pour chacun des véhicules commandés. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération peut prétendre à une subvention de 100 000 €.

**Le Bureau Communautaire,**  
**Dûment convoqué,**  
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**  
**Vu le rapport,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 50 000 € par véhicule, soit 100 000 €, au titre du Bonus de l'Etat pour l'acquisition de véhicules lourds fonctionnant à l'hydrogène ;

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-200023778-20220920-DCB2022\_07\_01-DE

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

**Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 20 SEP. 2022
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 22 SEP. 2022

**Givrand, le 20 septembre 2022**

**Le Président,**

**François BLANCHET**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*